

N° DEC-2024/01

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION CULTURE 360**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention de partenariat proposée par l'association « CULTURE 360 » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer une convention de partenariat avec l'association « CULTURE 360 » (*site 1 place Jean Moulin – 91000 EVRY-COURCOURONNES*) relative à la mise à disposition du VR Bus, Micro-Folie Mobile de Grand Paris Sud pour l'évènement « Essonne Mali Festival » ;

ARTICLE 2 : Dit que cet évènement se déroulera le 31 janvier 2024 de 14h00 à 18h00 sur le parvis de la Mairie, 57 Grande rue Charles de Gaulle à Saintry-sur-Seine ;

ARTICLE 3 : Dit que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit car l'objet est à titre non lucratif et répond à la satisfaction d'intérêt général ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 16 janvier 2024

Décision affichée le :

18 JAN. 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

Le Maire

Patrick RAUSCHER

